

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

En préambule à 18h, les membres du conseil ont accueilli Marie-Claire Barbier et François Moiroud, Conseillers départementaux du canton du Bugey Savoyard, pour échange autour des nombreuses compétences exercées par le Département. La séance officielle ouvre à 19h.

Présents : Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER-MOUGIN, Sébastien FANI, Estelle HIDALGO, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO, Mélanie ZIZZO.

Excusés : Amaury FARGES (Pouvoir à Aurélia TRUNFIO), Yvan JAYET dit LARAFFE (Pouvoir à Mélanie ZIZZO).

Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance. Le dernier compte-rendu est approuvé.

Avant d'examiner l'ordre du jour, Manuel ARRAGAIN, Maire, demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Convention technique avec le Département pour les aménagements sur la RD 921 en agglomération (traversée de Vions). Les membres du conseil ne forment pas d'objection à cet ajout.

1*/ Adhésion au service de médecine préventive du CDG de la Savoie

Les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies aux articles L.812-3 à L.812-5 du code général de la fonction publique. Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit, depuis le 1^{er} juillet 2023, à 0,42 % de la masse salariale.

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, le Conseil décide, à l'unanimité :

- ***D'approuver l'adhésion au service de médecine préventive du CDG,***
- ***D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion,***
- ***D'inscrire les crédits correspondants au budget.***

2°/ Demandes de subventions

Le Maire rappelle les projets qui vont être déployés sur l'année 2024, dont certains pourront faire l'objet de demandes de subventions de la part des partenaires financiers de la Commune :

• Enfouissement des réseaux secs et sécurisation de la Rue de la Muraille :

Les estimations financières réalisées ont fait apparaître la répartition suivante :

- ⇒ 210 000 € à la charge de Grand Lac (reprise du réseau d'eau potable),
- ⇒ 270 000 € à la charge du SDES (génie civil, câblage... liés à l'enfouissement lignes électriques et téléphonique),
- ⇒ 230 000 € (part communale de l'enfouissement et éclairage public) + 150 000 € (voirie et sécurisation de la rue) = 380 000 € à la charge de la Commune.

Il est possible d'envisager une aide au titre du fonds vert et un fonds de concours bonifié de Grand Lac pour la rénovation de l'éclairage public. Il est proposé de solliciter une aide au titre du FDEC pour la sécurisation de la Rue de la Muraille.

• **Sécurisation toiture église** = demande de devis en cours. Il devrait être possible de solliciter, comme pour les travaux de rénovation des vitraux, une aide de la Région Auvergne Rhône Alpes et une aide du département (FDEC Patrimoine).

• **Rénovation salle du conseil** = des devis ont été demandés pour remplacer le mobilier actuel (tables et chaises). Un rafraîchissement de la peinture est également à l'étude, de même que la mise en place d'un espace de rangement / d'archivage. Les éventuelles subventions possibles seront étudiées.

Au vu des éléments en notre possession à cette date, certaines demandes feront l'objet de délibérations ultérieures. Il est donc proposé de déposer un dossier au titre du FDEC pour la sécurisation de la Rue de la Muraille sur la base de la première estimation réalisée par le bureau d'études.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de déposer une demande d'aide au titre du FDEC pour la sécurisation de la Rue de la Muraille et d'autoriser le Maire à déposer un dossier.

3°/ Subvention Séjour CM1 / CM2 Ecole de Chanaz

La classe de CM1 / CM2 de l'Ecole de Chanaz doit partir en juin à Aillon le Jeune pour un court séjour avec un programme « Randonnée et Astronomie » (randonnée au Col des Prés et observatoire en soirée le premier jour, nuitée et atelier "Terre/Lune/Soleil" et planétarium le deuxième jour). La Directrice de l'Ecole de Chanaz, enseignante de cette classe, a

fait une demande d'aide financière auprès des deux communes. Il est précisé que ce voyage a un coût de 155 € par enfant, dont 26 € pris en charge par le Département. La classe compte 7 enfants de Vions, 6 extérieurs et 6 de Chanaz.

Il est proposé de participer à hauteur de 80 € par enfant, en tenant compte du fait que la classe des CM1-CM2 est la seule à solliciter une subvention pour un voyage scolaire cette année. Cette aide serait légèrement supérieure à celle accordée pour le court séjour en 2023 (60 € par enfant), mais permettrait d'aider l'ensemble des familles dans un contexte économique compliqué pour beaucoup. Ainsi, pour les enfants de Vions, la participation demandée aux familles serait ramenée à 49 €. Comme les années précédentes, il est proposé que la commune prenne également en charge la moitié de la participation pour les enfants extérieurs aux deux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- ***d'accorder une subvention de 800 € maximum pour le voyage scolaire des CM1 / CM2 de l'Ecole de Chanaz, étant précisé que cette aide est destinée à participer au voyage des enfants de Vions à hauteur de 80 € par enfant, et à prendre en charge la moitié d'un financement équivalent pour les extérieurs.***
- ***D'autoriser le Maire à procéder au mandatement de la somme correspondante qui sera versée au Sou des Ecoles.***
- ***De s'engager à inscrire la somme correspondante au budget primitif 2024.***

4°/ Groupement de commande travaux Muraille

Le Maire rappelle que les travaux de la Muraille ont été évoqués précédemment, au cours du point travaux. Il rappelle qu'il est nécessaire de constituer un groupement de commandes avec le SDES et Grand Lac pour établir l'appel d'offres. Il est proposé donc la signature d'une convention de groupement de commandes dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- ***Approuve la signature d'une convention de groupement de commandes,***
- ***Autorise le Maire à signer la Convention,***
- ***Approuve de ce fait le lancement d'un appel d'offres commun pour les travaux,***
- ***Accepte de confier au bureau d'études Baron Ingénierie le suivi des travaux pour l'ensemble des trois acheteurs publics que la Communauté d'Agglomération Grand Lac soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.***

5°/ Cotation de la demande de logement social

Il est rappelé que ce sujet a été évoqué lors d'un précédent conseil, mais restait dans l'attente du courrier officiel de Grand Lac sollicitant une délibération du conseil municipal. Le conseil communautaire a délibéré le 17 octobre 2023 pour approuver, conformément à la loi, une grille de cotation des demandes de logement social pour l'ensemble du territoire de l'agglomération, conformément à la loi. Cette grille contient un certain nombre de critères objectifs pour déterminer un ordre de priorité des demandes de logement. L'ensemble des conseils doit délibérer dans un délai de deux mois suivant la réception du courrier de Grand Lac, sans quoi leur avis sera réputé favorable.

Il est proposé d'approuver la grille de cotation des demandes de logement social précédemment approuvée par le Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la grille de cotation des demandes de logement social approuvée par le Conseil communautaire de Grand Lac.

6° Exonération logements neufs présentant une haute performance énergétique

Le Maire expose les nouvelles dispositions du code général des impôts qui permettent, par délibération, d'exonérer à entre 50 % et 100 % les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale supérieurs à norme RT 2020. L'exonération s'applique pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivante celle de l'achèvement de la construction. Cette délibération doit être prise avant le 1er octobre de chaque année pour application dès l'année suivante, mais pour 2024, par dérogation, les délibérations prises avant le 29 février pourront s'appliquer dès cette année. Le Maire propose d'échanger sur cette question et indique qu'il est favorable à l'institution de cette exonération qui permettrait de corriger un peu l'effet de la fixation de bases très élevées pour ce type de logements neufs et d'afficher un encouragement à la recherche d'une forte performance énergétique. Les membres du Conseil échangent sur cette question et conviennent que cette mesure n'a pas de caractère incitatif.

Au vu de l'avis unanimement exprimé par les autres membres du conseil, le Maire indique qu'il prend note de cet avis et propose de retirer cette délibération.

Point ajouté à l'ordre du jour : Convention technique avec le département pour les aménagements sur la RD

Le Maire rappelle que les travaux en cours sur la route départementale dans la traversée du village, s'ils sont bien à la charge de la Commune car situés sur un secteur en agglomération, n'en restent pas moins réalisés sur route départementale et ont donc fait l'objet d'échanges et d'une demande d'autorisation auprès des services du département. Il est nécessaire de signer une convention entre la Commune et le Département pour liste l'ensemble des aménagements autorisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve la signature de la convention technique entre la Commune et le Département et autorise le Maire à la signer.

Questions diverses :

• Retour sur commissions et réunions communales et intercommunales.

- Le Maire indique que le **Conseil communautaire** du 30 Janvier n'a pas voté le budget de Grand Lac, dont le vote est remis au 16 Février.
- Aurélia TRUNFIO et Michèle LAMBERT ont participé au **groupe de travail de Grand Lac sur la tarification solidaire des transports**. Pour rappel, ce groupe de travail fait suite au vote des tarifs des transports scolaires par le conseil communautaire. La Commune de Vions s'est opposée aux tarifs proposés en relayant la difficulté d'un certain nombre de familles et le caractère élevé de transports inévitables pour les enfants scolarisés, y compris pour les enfants de maternelle et de primaire. Très peu de communes ont participé à cette réunion. Les services de Grand Lac ont convenu qu'il pourrait être opportun d'envisager une tarification moins lourde au niveau des RPI, mais ont rappelé qu'ils risquaient de se heurter à une problématique juridique si des tarifs différenciés étaient adoptés. Une solution sera étudiée consistant à généraliser une diminution des tarifs pour toute une tranche d'âge (- de 11 ans) pour permettre de prendre en compte la situation particulière des RPI.
- Information sur **schéma d'occupation des berges du canal de Savières** : Manuel ARRAGAIN a participé à une réunion à ce sujet en mairie de Chanaz. La CNR a proposé de revoir le schéma d'occupation des berges. La Commune de Vions avait demandé à ce que soit étudiée la possibilité de mise en place d'un ponton flottant démontable par des particuliers à proximité du pont de Chanaz. Cette possibilité a été écartée par le groupe de travail. En revanche, l'ensemble du hameau des Granges (au niveau des habitations) sera maintenu comme une zone d'amarrage possible avec une très légère extension pour couvrir tout le hameau. Les critères d'autorisation restent stricts.
- **Syndicat intercommunal de Chautagne** : Michèle LAMBERT rappelle l'arrivée prochaine de la MicroFolie « La Châlée Chautagnarde » à Vions (Réunion le Mercredi 7 Février à 18h30 en mairie à ce sujet) et la mise en place d'un nouveau conseil intercommunal jeunes.

• Point sur les travaux en cours :

- **Sécurisation de la traversée de Vions** = retour sur réunion de chantier du mardi 29/01, échanges sur la mise en place et le positionnement des barrières. Concernant la nuit de mise en place des enrobés, celle-ci n'aura pas lieu avant fin février voire début mars. Une communication sera faite aux habitants.
- **Cimetière** = Démontage du portail dans les prochains jours pour démarrer sa rénovation.
- **Eglise** = Difficulté de trouver une entreprise de charpente disponible. Dès qu'un rendez-vous sera fixé, il est proposé de demander à l'entreprise de mettre en place une protection et de faire un diagnostic de la charpente du clocher.
- **Info CNR** : organisation prochaine d'une grosse opération d'élagage / abattage sur la digue entre le Rhône et l'Etang Bleu. Les équipes techniques de la CNR ont constaté que la présence de nombreux arbres et plantes avec racines étaient de nature à déstabiliser la digue et vont donc devoir procéder à une opération importante. Des panneaux d'information seront mis en place.

• Point sur les travaux envisagés sur bâtiments communaux :

Outre les aménagements envisagés dans la salle du conseil évoqués précédemment, quelques petits travaux de maintenance et d'amélioration sont programmés dans la salle des fêtes : mis en place d'un sol dans les toilettes pour faciliter le nettoyage, finalisation de l'isolation entre le garage et la cuisine pour répondre aux exigences du SDIS, réparation des vitres fendues. Un aménagement du vestiaire a déjà été réalisé par l'agent communal.

- **Point sur les ordures ménagères** : Un problème important de débordement de plusieurs conteneurs a été constaté en deuxième partie de semaine dernière.

Le Maire indique qu'il a fait remonter le problème à Grand Lac et longuement échangé avec les services et le Vice-Président de Grand Lac à ce sujet. Le ramassage habituel n'a pas pu être assuré normalement suite à une panne jeudi 25/01. Un camion de remplacement a été envoyé Vendredi 26/01 mais n'a pas ciblé les points à ramasser prioritairement (en l'occurrence, les points saturés les plus proches des habitations). Un ramassage de l'ensemble des points a été réalisé ce matin Mercredi 31 Janvier. Par ailleurs, le conflit entre la Commune de Chanaz et Grand Lac sur le ramassage des ordures ménagères a induit une augmentation des déchets déposés dans les conteneurs de Vions.

Le Maire rappelle que la Commune de Vions n'a pas à prendre partie dans ce conflit mais en cas d'afflux continu de déchets sur la Commune de Vions, il est nécessaire de prendre toutes les mesures pour que les habitants de Vions ne soient pas impactés. Une demande a été faite dans ce sens à Grand Lac pour qu'une attention particulière soit portée avec si nécessaire l'organisation de tournées supplémentaires.

- **Inauguration des travaux 2023-2024 et Nettoyage de printemps :**

Route, Cimetière, Vitraux de l'Eglise (sous réserve problématique des travaux de toiture) = date à fixer sur avril – mai.
Nettoyage de printemps = date fixée au Samedi 23 Mars (à confirmer selon programme de la MicroFolie).

- **Information RH Mairie :**

Le Contrat CDD de l'agent technique communal, prend fin le 31 Mars. Le Maire lui a proposé de basculer sur une nomination en tant qu'adjoint technique stagiaire afin de pérenniser sa présence sur le poste après une année qui a donné entièrement satisfaction. Conformément à la loi, le poste a été officiellement publié pour permettre de valider cette évolution au 1^{er} avril.

Cette décision du maire ne fait pas l'unanimité au sein du conseil où certains auraient préféré opter pour la poursuite de contrats CDD pour prendre davantage de temps avant de pérenniser une présence sur le poste.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un poste permanent qui n'a pas vocation à être occupé par des CDD. D'autre part cette décision s'appuie sur la relation de confiance instaurée entre l'agent contractuel et l'équipe municipale. Il est enfin rappelé que, s'agissant d'un poste existant, la décision de recrutement revient au maire directement.

Autres informations / réflexions à conduire :

- **Elections européennes** le Dimanche 9 Juin, bureau ouvert de 8h à 20h.
- **Point sur les OAP au PLUi** (zone pour aménagements d'ensemble).

Le Maire rappelle que la loi ZAN prévoit une diminution des zones constructibles dès 2030, afin de tendre vers la fin de l'artificialisation des terres (objectif 2050). Cela signifie que, parmi le peu de terrains restant constructibles à Vions du fait de la zone inondable notamment, seuls des zones très réduites au sein des hameaux resteront constructibles à terme. Il est rappelé la situation compliquée des trois zones identifiées au PLU pour des aménagements d'ensemble. Concernant la zone dite Bonetti, celle-ci étant propriété de la Commune à plus de 80%, il invite les membres du conseil à réfléchir afin de déterminer ce que la municipalité souhaite faire sur ce secteur : la laisser en état d'ici la fin du mandat, demander à l'OPAC une pré-étude gratuite pour son aménagement, rechercher d'autres possibilités d'aménagement, etc. Il est rappelé que cette zone doit laisser un espace pour des jardins partagés : cela a bien été prévu au PLUi mais la zone gagnerait peut-être à être envisagée légèrement différemment peut être par le biais d'une modification simplifiée. Le cas échéant, un échange avec Grand Lac aura lieu à ce sujet. ***Il est proposé que chacun réfléchisse et d'avoir un échange au cours du prochain conseil.***

- **Signalétique Ecole** = Proposition de lancer le projet d'une signalétique visible et ludique mettant en valeur l'école et constituant un visuel incitatif pour faire ralentir la vitesse des véhicules passant à proximité.

Une sélection a été faite auprès de l'entreprise PicBois de 3 ou 4 modèles. Il est proposé d'organiser un vote parmi les enfants de l'école pour le choix final.

PROCHAINES REUNIONS

- Commission urbanisme à fixer
- Commission finances = Mercredi 21/02 à confirmer (1ere réunion restreinte),
Mercredi 6 Mars (élargie à tous les membres du conseil)
- Conseil municipal (vote du budget) = Mercredi 13 Mars

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire

Manuel ARRAGAIN



La Secrétaire de séance

Michèle LAMBERT

